

■ **Cogiterre Sàrl**, à Hauteville, Le Bourratier 97, CH-217-3535468-4. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 18.04.2006. But: achat, vente et élaboration de vinaigres authentiques à base de fruits du terroir et du savoir-faire traditionnel, ainsi que leurs dérivés et d'autres produits, prestations de services pour le développement de produits agroalimentaires et optimisation de procédés de valorisation et représentation d'une nouvelle génération d'épicerie fine pour grossistes, détaillants et consommateurs en harmonie avec l'environnement et l'échange équitable. Capital social: CHF 61'000.—, entièrement libéré par apport à concurrence de CHF 3'700.— et en espèces à concurrence de CHF 57'300.—. Apports en nature: Selon contrat du 18.04.2006 Jean-Marc Tendon fait apport à la société de la marque Cogiterre, d'un droit d'auteur pour le site Internet www.cogiterre.ch, d'un ordinateur portable, d'un microscope, pour un montant de CHF 3'700.—, accepté pour ce prix et entièrement imputé à la libération du capital social. Associés: Dénervaud Tendon Valérie, de Le Flon, à Hauteville, avec une part de CHF 1'000.—, Tendon Jean-Marc, de Pont, à Hauteville, avec une part de CHF 31'000.—, Fondation du centre écologique Albert Schweitzer, à Neuchâtel, avec une part de CHF 8'000.—, Glassey Nicolas, de Nendaz, à Ho Chi Minh City (Vietnam), avec une part de CHF 8'000.—, Goumaz Philippe, de Corcelles-Cormondrèche, à Chez-le-Bart, avec une part de CHF 8'000.—, PRESOIR DES ALPES Sàrl, à Fully, avec une part de CHF 1'000.—, Simon Jean-Claude, de Siviriez, à Villargiroud, avec une part de CHF 2'000.—, Tendon Christophe, de Pont, à Le Pâquier (FR), avec une part de CHF 2'000.—, tous six sans signature. Gérants: les associés Dénervaud Tendon Valérie et Tendon Jean-Marc, tous deux avec signature individuelle. Organe de publication: FOOSC.

Journal no 1929 du 21.04.2006  
(03351874 / CH-217.3.535.468-4)